



Variations ...sur la variation

COMMUNICATION DE JEAN KLEIN
À LA SÉANCE MENSUELLE DU 8 OCTOBRE 2016

La variation qu'elle soit diachronique, diatopique, diastratique ou diaphasique est au cœur du fonctionnement de la langue. Ces phénomènes, trop négligés à l'époque d'un structuralisme strict, sont de nos jours l'objet d'une attention toute particulière de la part des linguistes. Pour ce qui concerne la variation diatopique ou géographique, dont il sera question ici, ce sont les dialectologues qui l'ont analysée le plus minutieusement, surtout depuis le début du 20^e siècle. Le français hors de l'Hexagone, pour sa part, a été très, sinon trop longtemps sous la coupe de « remarqueurs », journalistes, érudits, hommes de lettres, parfois même des philologues, dont la préoccupation consistait à pointer tout ce qui différenciait la langue des Belges ou des Suisses francophones de celle de Paris. Il s'agissait d'un point de vue différentiel et strictement normatif que j'ai évoqué naguère non sans ironie au GEHLF, à Paris, dans une communication intitulée *De l'esthétique du centre à la laideur de la périphérie*. Cette attitude puriste a pratiquement disparu depuis les années septante où la Belgique, par exemple, connaissait encore une ouverture périodique de « chasses aux belgicisms »...

Dans les années 80, la conception descriptiviste qui a suivi, avec l'intérêt pour les français régionaux, répondait mieux à des exigences scientifiques, en évitant les critères externes socio-culturels ou esthétiques. Il apparaît toutefois que les concepts et la terminologie qui sous-tendent ces travaux pâtissent, de nos

jours, d'un flou incontestable dont témoignent certains documents officiels ou scientifiques.

Mon propos comportera trois parties : tout d'abord, on illustrera, à travers quatre documents, une réelle confusion conceptuelle et terminologique ; ensuite, on examinera la pertinence des concepts fréquemment utilisés dans une analyse de la variation géographique non dialectale du français (langue régionale et français régional, langue minoritaire, mais aussi langue standard, langue de référence, langue commune et on terminera par une proposition de modèle variationniste.

1. DIALECTAL OU RÉGIONAL ? UN CHOIX PÉRILLEUX...

1^{er} document : un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Par décret du 24 décembre 1990, la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît la spécificité linguistique et culturelle des utilisateurs des « langues régionales endogènes ». L'appellation englobe tous les parlers minoritaires développés *parallèlement au français* sur le territoire de la Fédération, qu'ils relèvent de l'aire romane (...) ou de l'aire germanique (...). Le label « Fête aux langues de Wallonie » est accordé, en 2015, aux activités visant à « la promotion des langues régionales de Wallonie ou susceptibles de le devenir » (site Web Fédération Wallonie-Bruxelles, Service des langues régionales endogènes).

L'objectif est sans doute d'éviter le terme *dialecte*, pourtant encore largement utilisé dans la littérature scientifique en Allemagne, en Italie et même en France. Toutefois, les formulations telles *endogène*, *parallèlement au français* et *langues régionales de Wallonie*, pourraient laisser croire que le français serait une sorte d'apport exogène venu cohabiter avec des parlers endogènes, ce qui est évidemment inexact¹.

¹ André Goosse, Observations et réflexions à propos d'un nouveau dictionnaire des belgicisms, *Revue générale*, 2010, n° 8-9 ; v. aussi Marc Wilmet, *Il y a grammaire et grammaire*, Académie royale de Belgique, 2016, p. 16, n. 5.

2^e document : Les dispositions en France sur les langues régionales ou minoritaires

Si la [loi constitutionnelle](#) du 25 juin 1992, stipule que La langue de la République est le français, faisant ainsi du français la seule [langue officielle](#) en France, la [révision constitutionnelle du 23 juillet 2008](#) innove en reconnaissant la valeur patrimoniale des langues régionales. Un manuel récent² publié en Allemagne (...) dû à divers collaborateurs tente d'analyser, non sans peine, les conséquences de ces dispositions françaises.

Un chapitre sur la « Diversité linguistique du français : situation actuelle » (Félix Tacke³) distingue les **variétés du français**, les **langues régionales** et les **langues minoritaires**. Les **variétés** seraient les variétés régionales dites « français régionaux ». On y *adjoint* les dialectes d'oïl, de même origine que le français, mais qui se sont développés indépendamment. On voit que l'auteur de cette contribution ne sait où les ranger... Et puis viennent les **langues minoritaires** où l'on retrouve 8 langues **régionales** (basque, breton, occitan, catalan, franco-provençal, corse, flamand, alsacien), mais aussi des langues non territoriales sans région déterminée (ex : arabe, berbère, turc, etc.) et des langues migrantes ou étrangères (groupes migratoires).

Un autre chapitre du même ouvrage intitulé « Les français régionaux et les langues de minorité » (Judith Visser)⁴ distingue cette fois « **Les langues minoritaires endogènes** » de la France hexagonale sous lesquelles sont mentionnées les 8 langues citées dans la section précédente sous l'étiquette « langues régionales », dénomination qui recouvre ici des « langues qui, linguistiquement, pourraient être considérées comme des dialectes de la langue d'oïl (normand, picard, etc.).

² Claudia Polzin-Haumann et Wolfgang Schweikard (éds), *Manuel de linguistique française*, Berlin, Walter De Gruyter, 2015.

³ Félix Tacke, *ibid.*, p. 218-219.

⁴ Judith Visser, *ibid.*, p. 245.

Enfin, dans un troisième chapitre consacré aux « français régionaux », Joachim Lengert⁵ aborde le problème en évitant les équivoques précédentes. Ces français régionaux ou régiolectes représentent pour lui « un des phénomènes principaux de la diversification du français et constituent, dès les années 1980, un des domaines de prédilection de la recherche variationniste ». Toutefois, l'auteur note qu'on préfère souvent pour les régiolectes non hexagonaux, parler de « français en Belgique », etc., une précaution judicieuse « afin d'éviter l'image trompeuse d'une variante unitaire, délimitée nettement sur le plan géographique »⁶. Les dictionnaires dits de référence en parlant de belgicisms, d'helvétismes, de québécoismes, etc., non seulement entretiennent l'illusion d'ensembles plus ou moins uniformes, mais aussi semblent rester attachés à une vision différentielle francocentrique, pour ne pas dire parisianocentrique, comme on le verra plus loin.

3^e document : wallon, français régionaux et français « commun » de Belgique (Ambassade de France à Bruxelles, (internet, janvier 2016)

Précisons d'emblée que son ou ses auteurs nous semblent les victimes involontaires des divers documents publiés en France et en Belgique, de nature à engendrer l'entrelacs de dérives conceptuelles et terminologiques que manifeste nettement ce texte, dont je reproduis quelques extraits.

On confond encore souvent les parlers wallons et les français régionaux de Belgique alors qu'ils représentent une réalité linguistique complètement différente. (...) Il convient de distinguer les trois notions suivantes : le wallon, le français régional et le français commun. »

« Les parlers wallons (le “ wallon ” pour simplifier) font partie des “ Langues d'oïl ” et se situent donc sur le même plan que le francien dont est issu le

⁵ Joachim Lengert, *ibid.*, p. 365-366.

⁶ Voir aussi : André Goosse, art. cit, 2010 ; Id., Qu'est-ce qu'un belgicisme ? *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises*, 1977, 55, p. 345-367.

français actuel ou que le picard, parlé du nord de Paris jusqu'au sud de Bruxelles (...). Le wallon est ainsi un cousin du français mais n'en est nullement l'héritier (le penser est aussi faux que de croire que l'homme descend du singe). »

Les français régionaux [ici, les choses se gâtent]

« Par contre, les français régionaux de Belgique sont tout simplement des variétés régionales (on dit aussi dialectes) *du français "commun" tel qu'il est pratiqué en France*, et qui se sont forgées au contact des parlers wallons mais aussi du flamand en Belgique. A la différence du wallon, qu'un francophone ne peut absolument pas comprendre directement, ils restent globalement compréhensibles à tout locuteur de français. »

Le « français commun »

« En théorie, il s'agit ni plus ni moins du français standard tel qu'il est parlé en France. (...) C'est à ce niveau d'un français "commun" de Belgique, et seulement à ce niveau, qu'on peut parler de "belgicisms". En effet, s'il s'agit d'une variété régionale belge du français bien identifiée, il n'y a plus lieu de parler de "belgicisms" puisque c'est précisément la définition d'un dialecte d'être "régionalisé" (donc fondé, dans le cas de la Belgique, sur des "belgicisms"). »

4^c document : article. *wallon* dans les *Petit Robert* et le *Grand Robert* ou variations et tergiversations...terminologiques⁷

Petit Rob. éd. 1967-1999 : dialecte français parlé dans cette région [Wallonie]

Petit Rob. éd. 2000-2008 : dialecte roman français parlé dans cette région [Wallonie]

⁷ Les formules critiquables sont en grisé.

Grand Robert 2001 : ensemble des parlers gallo-romans de Wallonie

Petit Rob. éd. 2010 : langue romane en usage dans cette région [Wallonie]

[picard : dialecte d'oïl de Picardie]

[lorrain : le dialecte lorrain]

Petit Rob. éd. 2011 : parler gallo-roman de Wallonie

[picard : dialecte de langue d'oïl]

[lorrain : le dialecte lorrain]

Petit Rob. éd. 2014 : parler gallo-roman de Wallonie appartenant au groupe du français d'oïl

[picard : langue romane parlée en Picardie, dans le Nord Pas-de-Calais et en Belgique (Hainaut, Borinage [?]) et appartenant au groupe des langues d'oïl]

[lorrain : ensemble de parlers gallo-romans appartenant au groupe du français d'oïl en usage dans l'est de la France (...) et au sud de la Belgique]

Ces documents issus de sources différentes montrent à l'évidence qu'il règne pas mal de confusion. L'erreur a été sans doute d'exclure *dialecte*, frappé d'une sorte de tabou, certains considérant la dénomination comme dépréciative par rapport à *langue*. Il importe, en fait, de distinguer les deux sens fondamentaux de *langue*. Il s'agit soit d'un système linguistique autonome et, de ce point de vue, tous les parlers sont des langues. Ou bien, on entend par *langue*, un système qui a acquis un statut social et officiel qui en fait un parler codifié, employé dans l'administration et l'enseignement, l'aspect strictement culturel n'étant pas distinctif, car des dialectes ont été ou sont encore porteurs de littératures importantes. Une autre raison invoquée par un linguiste⁸ [Francard] serait la

⁸ Michel Francard, La frontière entre les langues régionales romanes et le français de Wallonie, dans M.-D. Glessgen et A. Thibault (éds), *La lexicographie différentielle du français et le Dictionnaire des régionalismes de France*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2005, p. 45, n. 5.

confusion avec l'usage anglo-saxon de *dialecte*, cet usage surtout américain, étant jugé abusivement de nature à détrôner un emploi pourtant bien ancré dans la tradition philologico-linguistique européenne. Le même doit pourtant reconnaître, de façon tout à fait paradoxale, qu'il est bien obligé de maintenir le dérivé « *dialectalisme* pour désigner les emprunts aux langues régionales »...

2. VALEUR DES CONCEPTS GÉNÉRALEMENT ASSOCIÉS À UNE ANALYSE DE LA VARIATION GÉOGRAPHIQUE (HORS DIALECTE) DU FRANÇAIS : FRANÇAIS *standard*, DE *référence*, *régional*, *commun*.

Certains des problèmes qui viennent d'être évoqués sont apparus de façon plus concrète à l'occasion d'une recherche sur les expressions figées dans la partie de la francophonie où le français constitue la langue première, dite maternelle, des usagers, en Belgique, en France au Québec et en Suisse. L'ampleur du sujet n'a permis de publier qu'un ouvrage⁹ explicitant la méthodologie et les deux questions théoriques en cause, à savoir comment rendre compte du figement et de la variation aussi rigoureusement que possible. Il apparut très vite que la question de la variation, quoique plus ancienne que celle du figement, méritait une aussi grande attention. L'abandon du point de vue différentiel, très marqué de normativité, pour une approche descriptive, exigeait de revisiter des concepts communément admis, mais porteurs de connotations variables et souvent floues. Deux ou trois phrases de Jean-Pierre Chambon¹⁰ montraient la voie à suivre :

Il convient (...) par conséquent de cesser d'opposer 'français régional' (-aux) à 'français standard' ('commun', 'moyen', 'neutralisé') voire, comme l'écrivent ou le disent assez souvent des spécialistes, à 'français'...tout court [allusion à 'francophonie' !!!]. Il convient aussi de cesser de réifier les modalités

⁹ Béatrice Lamiroy (coord.), Jean René Klein, Jacques Labelle, Christian Leclère, Annie Meunier, Corinne Rossari, *Les expressions verbales figées de la francophonie. Belgique, France, Québec, Suisse*, Paris, Ophrys, 2010 (Coll. *L'essentiel français*).

¹⁰ Jean-Pierre Chambon, *Après le Dictionnaire des régionalismes de France : bilans et perspectives*, dans M.-D. Glessgen et André Thibault (éds), *op. cit.*, 2005, p. 3-9.

géographiques du standard en les désignant par des expressions linguistiques du genre de *le français régional de X* (...). Le standard n'est pas une des variétés du français ; c'est le français standard qui se réalise comme un ensemble de variétés.

Il est apparu nécessaire de redéfinir les concepts précités pour les rendre aussi opérationnels que possible dans une perspective variationniste. Il en résulte que deux d'entre eux ont été écartés (français standard et français de référence), tandis que sont utilisés français régional (avec certaines réserves !) et français commun.

Français standard

La notion de **français standard** ne doit pas être confondue avec un langage 'commun' (qualification qui sera précisée plus bas), dans la mesure où il s'agit souvent d'une langue plus ou moins aseptisée, assez éloignée d'un usage spontané de locuteurs natifs. On a souvent évoqué à cet égard un usage de « manuel de français », proche d'une langue normée.

Français de référence

Le concept de **français de référence** n'est pas très éloigné de celui de français standard, quoiqu'il embrasse des usages plus nombreux. C'est pour l'essentiel celui qu'illustrent les dictionnaires généraux (*Trésor de la Langue française* (TLF), le *Petit* et le *Grand Robert* (PR et GR), les Larousse, etc.). Si l'on y regarde de plus près, ce français des dictionnaires est à la fois restrictif et imprécis aussi bien à l'égard des usages extra-hexagonaux (Belgique, Québec, Suisse), que pour les variations internes du français en France. Les marques « vieilli » ou « régional », partant le plus souvent d'un point de vue franco-centrique ou même surtout parisien, ne décrivent pas le statut réel de ces emplois pour leurs usagers.

Un premier exemple éloquent de ce phénomène est le cas de *souper*. Le *Grand Robert* (2001) signale *souper* ‘repas du soir’ comme « vieux » ou « régional » (Belgique, Canada, Suisse, etc.), le *Petit Robert* 2010 ajoutant à cette liste Congo, Ruanda, Burundi. En fait, les travaux de Goosse (1989)¹¹ et de Rézeau (2001)¹² montrent bien que *dîner* n’a remplacé *souper* dans ce sens que dans des usages citadins et singulièrement à Paris et dans la région parisienne, alors que comme le souligne le dictionnaire de Rézeau (2001)¹³ *souper* ‘repas du soir’ « semble jouir d’une vitalité incontestable dans la plus grande partie de la France, en particulier en milieu rural, mais aussi dans certaines grandes villes (Nancy, Lyon, Saint – Etienne) » et on note jusqu’à 90 à 100 % de connaissance de cet usage dans le Nord et la Picardie. Une conséquence paradoxale est que l’usage noté comme marginal par les dictionnaires serait en fait celui d’une grande majorité de francophones, y compris ceux vivant à l’intérieur de la France. Outre ce manque d’intérêt pour la variation interne en France, les dictionnaires généraux français, parfois incomplets, trompent les auteurs d’analyses différentielles qui croient trop vite que l’absence d’une expression dans les répertoires français serait la preuve qu’elle n’est spécifique que d’une variété. Ainsi, le mot *doctorant*, ‘celui qui prépare sa thèse de doctorat’ est absent du *TLF* (1979) et du *GR* (1985).¹⁴ Usuel en Belgique depuis assez longtemps, *doctorant* est enregistré à tort dans certains recueils de belgicisms (Bal et al. 1994 ; Lebouc 2006 ; Francard et al. 2010)¹⁵, alors qu’il est devenu courant en France. Le synonyme *thésard*, peu usité en Belgique, appartient en France à un registre familier (« argot univ. », selon le PR 2010).

¹¹ André Goosse, L’heure du dîner, *Bulletin de l’Académie royale de langue et de littérature françaises*, 1989, 67, p. 72-90.

¹² Pierre Rézeau, *Dictionnaire des régionalismes de France*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot, 2001.

¹³ *Ibid.*, p. 937.

¹⁴ Le mot n’apparaît qu’en 1993 dans le *Petit Robert*, avec une attestation du journal *Le Monde* de 1990.

¹⁵ Willy Bal et al., *Belgicisms*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1994 ; Georges Lebouc, *Dictionnaire de belgicisms*, Bruxelles, Racine, 2006 ; Michel Francard, *Dictionnaire des belgicisms*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 2010.

Plus étonnant encore : l'expression *faire son compte* 's'y prendre, se débrouiller', usitée surtout à la forme interrogative directe ou indirecte (ex. *Je me demande comment il a fait son compte*), a pu être considérée comme inconnue ou peu usitée en France (Bal et al. 1994 ; Hanse 1994)¹⁶, alors que, selon Rézeau (2000)¹⁷, ce tour du français familier semble aussi répandu dans la langue qu'il est ignoré dans les dictionnaires. Absent du GR (2001), du *Petit Larousse* (2005) et du PR jusqu'en 1993, cet emploi se trouve pourtant dans le TLF (1977), dans le *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* (1982)¹⁸ ainsi que dans la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. En fait, l'expression, déjà ancienne, figurait chez Zola (*Joie de vivre*), d'après la base Frantext.

Français régional, variété interne ou externe à la France ?

Ce qu'on appelle **français régional** recèle en fait une ambiguïté : le terme a longtemps servi à qualifier le français pratiqué en dehors des frontières de la France alors que l'excellent *Dictionnaire des régionalismes de France* de Rézeau a bien montré que le français régional existait aussi à l'intérieur de l'Hexagone. Le GR (2001) qualifie de manière équivoque l'expression *Il fait cru* (adj. *cru* 'froid et humide') de « régional », en mettant sur le même plan des emplois internes (« en France : Est et Nord, etc. ») et externes à l'Hexagone (« Belgique, Suisse, Canada »). Autrement dit, une fois encore, ce qui représente l'usage de la majeure partie de la francophonie des natifs se trouve paradoxalement relégué dans les marges...

Rappelons enfin que la dénomination *langue régionale* est devenue source d'équivoque. Non seulement, certains l'utilisent pour dénommer les dialectes, mais elle sert aussi à désigner tant le français régional dans l'Hexagone, que les

¹⁶ Willy Bal et al., *op. cit.* ; Joseph Hanse, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1994.

¹⁷ Pierre Rézeau, Le français de référence et la lexicologie/lexicographie différentielle en Europe, dans Michel Francard (éd.), *Le français de référence, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, 2000, I, p. 157-185.

¹⁸ Notons que le sens indiqué par le *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* 'à propos d'une maladresse' est en fait trop restrictif, l'expression pouvant s'utiliser également dans un contexte positif

variétés du français en dehors de France, comme les français de Belgique, du Québec (où cette dénomination est contestée (Poirier 1995)¹⁹, de Suisse, etc. ainsi que les langues minoritaires (romanes ou non romanes) en usage en France, à côté de la langue officielle.

Français commun

Dans la conception variationniste adoptée, le français commun se définit simplement comme le dénominateur commun des quatre variétés géographiques (BFQS). Autrement dit, il ne doit être confondu ni avec le français familier (*commun* au sens de ‘vulgaire’) ni avec le français hexagonal des grands dictionnaires de référence, prétendument universel. Nous entendons donc par *français commun* l’ensemble de tous les usages communs aux francophones natifs, qu’ils soient originaires de France ou non.

L’expérience a montré que, dans le domaine des expressions figées, qui se comptent par milliers, celles qui ressortissent au français commun BFQS, sont très largement majoritaires, tels des cas comme *coûter les yeux de la tête, être aux anges, appeler un chat un chat, jouer avec le feu, mettre sa main au feu, ne pas être la mer à boire*, etc. On remarquera que ce français commun peut voisiner avec des formes plus locales, ainsi *ne pas être sorti de l’auberge* et *ne pas être sorti du bois* (Q) ou encore *être aux anges* et *être aux oiseaux* (Q).

3. PROPOSITION D’UN MODÈLE VARIATIONNISTE

Comme le montre bien le schéma qui suit, la priorité n’est plus de pointer les différences, mais de cerner la diversité des formes de la variation diatopique, allant des particularismes stricts (privilégiés dans une perspective différentielle) en passant par des ensembles plus ou moins étendus jusqu’aux usages vraiment communs.

¹⁹ Claude Poirier, Les variantes topolectales du lexique français, dans Michel Francard et Danièle Latin, *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, De Boeck, 1995, p. 19-20.

Visée non exclusive :	Visée spécifique :
français en Belgique (B = belgicisms)	français de Belgique
français en France (F = francisms)	français de France
français au Québec (Q = québécisms)	français du Québec
français en Suisse (S = helvétisms)	français de Suisse

Intersections : BF, BQ, BS, BQS, BFS, FS, etc.

Français commun : BFQS

Exemple : français en Belgique = français commun + intersections + belgicisms

On aura compris qu'il importe de distinguer les français **en** x et les français **de** x, soit les spécificités langagières propres à chacun des quatre domaines. Soulignons que la notion de français **de** x, soit les **x-ismes**, qui ne concernent que les spécificités langagières propres à chacun des quatre domaines où se situent les francophones natifs, s'applique aussi à la France : on parle alors de *francismes* pour désigner des formulations ou des sens en usage dans le seul Hexagone, par ex. *se faire appeler Arthur* 'se faire réprimander', *peigner la girafe* 'faire des choses inutiles', *coincer la bulle* 'ne rien faire, se reposer' emplois inconnus en dehors de la France. Au Québec même, où la notion de francisme avait été pourtant lancée, on a pu critiquer ce concept²⁰, car certains l'avaient employé à propos d'usages très usuels en France et ignorés au Québec, mais en oubliant qu'ils étaient parfois

²⁰ Claude Verreault, Inclusion, reconnaissance et identification des francismes dans les dictionnaires québécois : problèmes et méthodes à la lumière de l'expérience du Dictionnaire québécois d'aujourd'hui », dans Th. Lavoie (éd.), *Français au Canada, français de France*, Tübingen, Niemeyer, 1996, p. 200-202.

bien connus aussi en Belgique et en Suisse : c'est le cas de mots comme *se barrer* pour 'partir', *bouquiner* pour 'lire', *cancre* pour 'écolier paresseux', etc. Remarquons en passant que le *Petit Robert* qui n'a adopté le terme de *francisme* qu'en 2011 (« fait de langue propre au français parlé en France (par rapport au français parlé hors de France) »), donne à tort l'exemple du mot *myrtille*. Si en effet le mot n'est pas utilisé au Québec, où on dit *bleuet*, le mot est évidemment courant en Suisse et en Belgique.

Une deuxième remarque est que les spécificités propres à une variété déterminée peuvent déborder des frontières politiques du domaine considéré. Ainsi, les expressions *avoir facile / difficile* 'avoir de la facilité, de la difficulté', sont des belgicisms bien connus, mais en réalité ces séquences sont aussi attestées dans le nord et l'est de la France (Lorraine, Franche-Comté) et, de façon sporadique, même dans d'autres régions de France (Goosse 1981, 73)²¹. Une seule catégorie d'emplois permet d'arriver à un haut degré de certitude pour l'attribution exclusive à une variété déterminée: ce sont les *statalismes*, soit des termes spécifiques pour désigner des réalités se rapportant à la politique, l'administration, l'enseignement, etc. Ainsi, *bourgmestre* ('maire'), *échevin* ('adjoint au maire'), *index* ('indice des prix'), *minimex* ('revenu minimum d'existence'), *carnet de mariage* ('livret de famille'), *jobiste* ('étudiant engagé pour un travail occasionnel') ne sont connus qu'en Belgique. Dans l'enseignement, on parlera *d'école gardienne* ('école maternelle') en Belgique, mais *d'enfantine* en Suisse, etc

Ce modèle variationniste descriptif a le mérite d'éviter les écueils du modèle purement différentiel, ce qui ne veut pas dire qu'il résout tout. Il a au moins le mérite de mieux mettre en lumière certains pièges et difficultés indéniables inhérents à la description de la variation diatopique. On ne citera que quelques problèmes exemplaires.

²¹ André Goosse, Le dossier d'*avoir facile* », *Les dialectes de Wallonie*, 1981, 8-9, p. 72-73.

1° la labilité de la variation

Qu'il s'agisse de noms ou d'expressions, on constate que les marquages régionaux sont susceptibles d'évoluer, phénomène encore plus net de nos jours avec le développement des médias et autres réseaux sociaux :

- *serpillière*, terme F, au départ, se répand quelque peu en B (connu) et en S (assez), à côté des dénominations régionales.

- *coûter bonbon* 'coûter cher', expression F, devenue familière à certains usagers B, surtout dans le Hainaut occidental.

- *coûter un bras*, de même sens, formule Q à l'origine, a gagné vers 2010, les domaines F et B, notamment à travers certaines publicités. Absent des *Petit Rob.* 2010 et 2011, mais attesté dans l'éd. 2014.

- *il n'y a pas le feu au lac*, usuel en S, mais connu sporadiquement en F (Thibaut et Knecht 1997, s.v. *feu*), attesté en 1976 comme emploi suisse et sans marque régionale en 1980 (Bernet-Rézeau 1989) apparaît dans le *Petit Rob.* 1993, avec sa marque régionale, et comme usité en France, dans le *Petit Rob.* 2007.

2° la présence fréquente de faux amis, soit des formes (mots ou expressions) identiques, mais de sens différents

- *signataire* 'couverture dans laquelle sont classées les pièces à signer' est un sens B, alors qu'en F, le sens est 'celui qui a signé'

- *tirette* 'fermeture à glissière, fermeture éclair' en B, signifie en F 'planchette mobile de certains meubles'

- *farde* 'couverture pour insérer des documents' en B se dit *chemise* dans les trois autres variétés (FQS)

- *avoir de l'allure* équivalent d'*avoir du chic*, dans les quatre variétés, est connu aussi dans le sens 'être judicieux, avoir une bonne idée' attesté en Q, et également avec le sens 'avoir de l'ordre dans son ménage ou son activité professionnelle' en B ;

3° l'absence de certaines dénominations en français commun exige l'emploi de périphrases définitionnelles adéquates, satisfaisantes pour les usagers des 4 variétés (problème lexicographique important dont les dictionnaires dits « de référence » ne tiennent pas toujours compte...)

- 's'abstenir d'assister à un cours'

B *brosser* (sécher, connu aussi, mais moins fréquent)

F *sécher*

Q *foxer, skipper, sécher* (répertorié dans DQA 1993 mais avec mention "surtout en France")

S *courber*

- 'morceau de toile servant à essuyer la vaisselle'

B *essuie* (de vaisselle)

remarque 1: *essuie* s'utilise aussi pour le bain, les mains, etc.

remarque 2: *serviette* (F) pour les mains est connu aussi en B

F *torchon*

Q *linge à (de) vaisselle*

remarque : *torchon* n'est pas utilisé au Québec

S. *linge* (de cuisine)

remarque : *linge* s'utilise aussi pour le bain, les mains (*linge à main*), etc.

- 'sous-vêtement avec ou sans manches recouvrant le haut du corps'

B *chemisette* (faux ami ! en F : 'chemise à manches courtes'), *camisole* (vieilli),

marcel connu aussi, mais pas fréquent,

singlet moins fréquent de nos jours

F *maillot de corps, marcel* (familier)

Q *camisole*

S *camisole*

4. CONCLUSION

Tout d'abord, la description du français ou plutôt des français des natifs, souffre de certaines équivoques conceptuelles engendrant une terminologie trompeuse. Comme on l'a vu, l'éviction de *dialecte* crée un vide qui n'est résolu que par des glissements terminologiques lourds de confusions, même chez des spécialistes tentant de s'accommoder de cette situation que l'on constate en Belgique francophone et en France. De façon plus générale, employer des étiquettes, telles *régional*, *standard*, ou encore *belgicisms*, *québécoisismes*, etc., exige d'évaluer les conséquences que cela entraîne pour la description de la variation diatopique.

Ensuite, ne faudrait-il pas songer à un *Trésor du français commun*, fondé sur une description complète du français pratiqué par les locuteurs natifs des quatre domaines concernés (Belgique romane, France, Québec, Suisse romande) ? Ce travail long et difficile, on ne peut le nier, nécessiterait sans doute des moyens humains et informatiques importants, mais constituerait une base essentielle pour une description plus rigoureuse de la variation diatopique. Cela donnerait aussi, pour la première fois, une image plus authentique du français à la base de l'intercompréhension entre francophones natifs, sans compter l'intérêt pour l'usage du français dans les relations internationales et pour la traduction. Ce n'est qu'ensuite qu'on pourrait repenser à un projet « cumulatif » évoqué dans les années 1980, un *Trésor de la francophonie*, englobant cette fois les français, très riches, des usagers non natifs (en Afrique, en particulier).

Copyright © 2016 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

Jean Klein, *Variations ... sur la variation* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2016. Disponible sur : <<http://www.arllfb.be>>